

### **Chargé de mission Ecole Inclusive**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré.

Une connaissance approfondie est indispensable, sur :

- La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République 2013,
- La circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 sur les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés,
- circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 sur les sections d'enseignement général et professionnel adapté,
- La circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016S concernant le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires,
- L'esprit de l'école inclusive et le principe d'accessibilité,
- L'enseignement spécialisé.

**Lieu d'exercice :** Direction des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes - 53 avenue Cap de Croix 06181 Nice

**Date de prise de fonction :** rentrée scolaire 2025

**Conditions de nomination :** Nomination à titre définitif

**Conditions de rémunération :** indemnité de fonctions particulières de professeur des écoles (sous réserve de détention d'un diplôme professionnel spécialisé 73.90 euros brut/mois) et poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 2 (208.33 euros/mois)

**Organisation du temps de travail :** Cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires.

#### **Description des missions :**

Le chargé de mission « école inclusive » est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes. Au sein d'un réseau académique, il exerce ses missions en département sous la responsabilité des inspecteurs de l'Education Nationale, Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en Situation de Handicap.

Ses missions s'articulent autour de l'accompagnement des situations complexes relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du département des Alpes-Maritimes en coordination avec :

- Les services de la DSDEN (Service de l'école inclusive, Division des Elèves et de la Vie Scolaire, Directeur vie scolaire, Division de l'Organisation Scolaire, médecin, conseillère sociale...)
- La Maison Départementale de l'Autonomie
- L'Agence Régionale de la Santé
- Les coordinateurs des Equipes Mobiles de niveau 2 et 3
- Les coordinateurs départementaux AESH au sein du SDEI
- L'Equipe Mobile Académique de Sécurité
- Les Enseignants Référents à la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
- Les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré et établissements scolaires du département.

Dans ce cadre, il aide au diagnostic, à la mobilisation des partenaires et à la coordination des réponses en vue de la résolution des situations et la sécurisation des parcours.

- Le chargé de mission contribue à l'élaboration des documents-ressource et tient à jour un tableau de suivi.
- Il contribue à la diffusion, la compréhension et la mise en œuvre des niveaux d'intervention.
- Il informe périodiquement des situations complexes les IEN et les alertes quand cela s'avère nécessaire.
- Il contribue à la coopération entre l'Education Nationale et les établissements médico-sociaux.
- Le chargé de mission assiste les IEN ASH notamment pour les temps de communication et d'information.
- Il promeut une approche pédagogique adaptée, et participe au rayonnement de l'accessibilité pédagogique.

#### **Compétences et qualités requises :**

- Bonnes connaissances de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Capacités à aider les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées
- Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Capacité d'élaboration de documents et de ressources
- Capacité de veille pédagogique et institutionnelle
- Compétences dans l'usage des outils numériques
- Compétences rédactionnelles et de communication
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté, de disponibilité.
- Capacités à travailler en équipe
- Qualités humaines

**PRE-REQUIS :** le professeur devra disposer d'une expérience auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers ; il est recommandé d'être titulaire d'un CAPPEI ou bien d'envisager de le préparer.

**Personne à contacter pour des informations sur le poste :** les inspecteurs de la circonscription ASH – adresse mail : ien-06.ash@ac-nice.

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (appelcandidature1degre06@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.